

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 octobre 2021

Objet : Renouvellement de la convention-type avec un centre de gestion pour l'accès à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales, des collectivités et établissements de son ressort pour la période 2022-2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 5 octobre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 28 septembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Yves COSCAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Yves COSCAS, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Patrick de la MARQUE à Madame Aurore THIROUX, Monsieur Bernard FOISY à Madame Rahnia HAMA, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Roger LUZI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Renouvellement de la convention-type avec un centre de gestion pour l'accès à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales, des collectivités et établissements de son ressort pour la période 2022-2026

Le conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,


Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L.122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n°2016-58 du 26 septembre 2016 relative au réabonnement à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP) sur Internet de centres de gestion au profit de leurs collectivités et établissements affiliés pour la période 2017-2021,

Considérant que les abonnements arrivent à échéance le 31 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention-type avec un Centre de gestion l'autorisant, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026, à diffuser l'accès à BIP à l'ensemble de ses collectivités et établissements affiliés et les collectivités non affiliées de son ressort territorial dans le cadre d'une adhésion à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines prévu par l'article 23-IV de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.


Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne